

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 15/03/2016

Lieu : SALLE DU CONSEIL

Membres :

Raphaël CHEVALARD – Brigitte HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE –
Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Joël PUJADE – Julien LACROIX – Sylvie LARCHEVEQUE -
Stéphane LHUISSIER

Absent : aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 17/03/2016

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 2 sur 7

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2016, affectation du résultat 2015, vote taux impositions 2016
2. Labellisation du village « Villes et villages étoilés »
3. PLU
4. Modification du régime indemnitaire des agents communaux en cas d'absence
5. Remplacement de la secrétaire de mairie (congé maternité)
6. Projet de centre de soins sur CONNAUX
7. Questions et informations diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

1. BUDGET 2016, AFFECTATION DU RESULTAT 2015, VOTE TAUX IMPOSITIONS 2016

Le maire a fait un compte rendu de sa réunion du 8 mars avec l'Inspecteur des Impôts sur le Projet de Budget 2016, préalablement diffusé à l'Inspecteur et au Conseil Municipal. Il ressort :

Concernant le budget de fonctionnement que :

- Compte tenu des baisses diverses de dotations (évidemment confirmées pour 2016 et les années futures), la commune ne possède plus aucune marge de manœuvre pour dégager des marges utilisables en investissement
- Plus que d'autres, notre commune est sensible aux baisses de dotations car ces dotations sont quasiment ses seules ressources
- il faut encore diminuer les dépenses, ce qui est fait dans le nouveau projet présenté lors de la réunion du Conseil Municipal de ce jour
- les taux d'impositions locaux sont bas en regard de ceux des communes comparables et très bas par rapport à ceux des communes voisines ; l'Administration considère que ceux du PIN devraient être augmentés. Le taux de la taxe d'habitation est par exemple de 8.83 % alors que la moyenne régionale est de 11.51 % soit un écart de - 35 % au bénéfice des habitants de la commune
- la dette de la commune reste élevée (635 € par habitant) en comparaison de la moyenne nationale des communes de moins de 500 habitants (478 € par habitant). A noter toutefois une forte baisse de la dette car nous ne contractons plus d'emprunts (- 31 % en deux ans). La baisse de la dette ne doit toutefois pas masquer la difficulté à rembourser les emprunts car les annuités à rembourser sont constantes ; la baisse de remboursement des intérêts est strictement compensée par la hausse de remboursement du capital. Le seul allègement possible résiderait dans la baisse des taux contractualisés à l'époque des emprunts et le ré étalement de la dette. La commune travaille sur ces deux points.
- Dans un souci de prudence le projet de budget n'intègre pas dans ses recettes l'augmentation de population. Prudemment, les recettes sont donc pessimistes.

Concernant le budget d'investissement :

- Le budget est équilibré moyennant une baisse des dépenses déjà opérée
- Les recettes sont pessimistes par prudence (notamment taxe d'aménagement)

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote à l'unanimité l'affectation de résultat maintenu dans le budget de fonctionnement
- Vote par 6 voix pour, 4 voix contre, et une abstention, une augmentation de 1 % des taux locaux d'impositions
- Vote à l'unanimité le budget 2016

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 3 sur 7

2. OBTENTION DU LABEL « VILLES ET VILLAGES ETOILES »

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a, depuis 2009, labellisé au total 570 communes « Villes et Villages étoilés ». Ces communes constituent une trame étoilée, dans toute la France métropolitaine et d'Outre-Mer.

L'ANPCEN vient de labelliser, pour 2015, 202 communes françaises supplémentaires, situées dans 61 départements différents, grâce au concours « Villes et Villages Étoilés 2015 », créé pour récompenser leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit, d'une attention à l'environnement nocturne et leur prévention ou réduction de la pollution lumineuse. Nous avons participé au concours suite à la décision prise en 2014, de couper l'éclairage public une partie de la nuit.

LE PIN a obtenu en 2015, le label Villes et Villages Etoilés

A noter que LE PIN est la première et la seule commune du Gard à avoir obtenu le label.

« Les Villes et Villages étoilés éclairent 35 à 48 % de moins en moyenne et économisent en moyenne 37 % d'énergie ; elles ont économisé 1,6 millions euros » indique l'ANPCEN.

Notre commune a diminué sa consommation électrique de 48 %.

Les éclairages extérieurs la nuit sont un aménagement essentiel pour la population, mais l'augmentation de lumière la nuit, continue depuis 20 ans, a également une influence démontrée sur l'environnement, depuis la santé humaine jusqu'à la biodiversité, en passant par les consommations d'énergie et les dépenses publiques qui peuvent être évitées. Ainsi, la réduction des nuisances lumineuses est désormais un objectif public inscrit dans les lois Grenelle I et II, et dans la loi de la transition énergétique, adoptée en 2015.

Nous poursuivons nos efforts pour progresser encore dans les économies d'énergie.

Après confirmation écrite de l'ANPCEN du label octroyé à LE PIN, cette information fera l'objet de publications dans la presse et de mise en place de panneaux en entrée et sortie de village.

La carte de FRANCE des Villes et Villages Etoilés est donnée en annexe.

3. PLU

Le Maire est revenu sur les réunions qui se sont déroulées depuis le dernier Conseil Municipal concernant le Plan Local Habitat dont le statut, vis-à-vis du PLU, demeure toujours aussi nébuleux. La zone constructible octroyée à la commune reste à ce jour de 1.8 ha.

Les prochaines échéances du PLU sont :

- réunion de la Commission PLU (PADD) : 29 avril à 18 heures
- réunion avec le Directeur de la DDTM : 9 mai à 14 heures
- réunion du Conseil Municipal : 10 mai
- réunion des Personnes Publiques Associées : fin mai
- sollicitation de la DREAL pour étude environnementale : juin
- arrêt du projet : septembre
- enquête publique : janvier 2017
- validation au plus tard par Monsieur le Préfet : 27 mars 2017

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 7
---------------------------------	--

4. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE AGENT EN CAS D'ABSENCE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité la possibilité de maintenir, au cas par cas, l'IAT des employés communaux en cas d'absence pour maladie ou maternité. Cette délibération ouvre la possibilité de maintien mais chaque situation éligible fera l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de 7 voix pour, 3 abstentions et une voix contre, l'application de cette disposition au congé de maternité de la secrétaire de mairie

5. REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE (CONGE DE MATERNITE)

5.1. Remplacement et horaires

Emmanuelle CHAUX remplacera Anouk CONSTANT, en congé de maternité à compter de mai. Le remplacement se fera à 50 % selon les horaires suivants :

- Lundi et jeudi : de 14 heures à 17h30
- Mardi : de 8h30 à midi et 14 heures à 17h30
- Vendredi : de 13h30 à 17 heures

5.2. Reprise mi-temps après congé maternité de la secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la reprise du travail à temps partiel, 50 %, de la secrétaire de mairie. Une demi-journée représentant 10 % du temps de travail, la reprise se fera sur 5 demi-journées : lundi, mardi, jeudi et vendredi matin. Le choix de la 5^{ème} demi-journée sera déterminé entre le maire et l'intéressée.

6. PROJET DE CENTRE DE SOINS SUR CONNAUX

Le maire de CONNAUX a lancé un avant-projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur CONNAUX, invitant les communes voisines (7000 habitants) à se joindre au projet. Le projet doit permettre de faire face à la future diminution des praticiens de santé sur le plan local et inciter de jeunes médecins à rejoindre ce Centre de Soins.

Une première réunion avec les maires volontaires (à ce stade LE PIN et SAINT PONS) s'est tenue la semaine dernière à CONNAUX. Le Maire tiendra le Conseil Municipal au courant de l'avancée du projet.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Courrier SIESB : Problèmes bus scolaire

Un courrier a été transmis par un parent d'élève au SIESB avec dépôt de plainte car lors d'un freinage brusque l'enfant du plaignant a été projeté en avant. L'enfant n'était pas attaché. Le SIESB a rappelé par courrier au plaignant l'obligation de respecter et faire respecter les consignes de sécurité dans le bus scolaire.

7.2. Congés exceptionnel 2016 CDG

A titre de congés exceptionnels le Conseil Municipal octroie les jours suivants aux employés municipaux : 6 mai – 15 juillet – 1 jour au choix pendant la période Noël-Nouvel An.

7.3. Chiens errants

Le 4 février 2016, le maire a adressé à un habitant du village une lettre recommandée signalant les multiples plaintes concernant le vagabondage de son chien, et lui demandant de prendre des dispositions pour que son animal reste dans le périmètre de sa propriété et ne divague plus, ni dans le village, ni sur la D5.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 5 sur 7
--	---------------------------------	--

La fourrière a été contactée pour ramasser sans préavis tous les chiens errants ; par ailleurs, les propriétaires de chiens sont alertés sur l'engagement de leur pleine et entière responsabilité en cas d'évènements mettant en cause leur chien (morsure, accident de la circulation, ...), responsabilité aggravée quand ils ont été prévenus personnellement par la mairie.

7.4. Date du prochain Conseil Municipal

La prochaine réunion se tiendra le 14 avril.

7.5. Commissions Communales

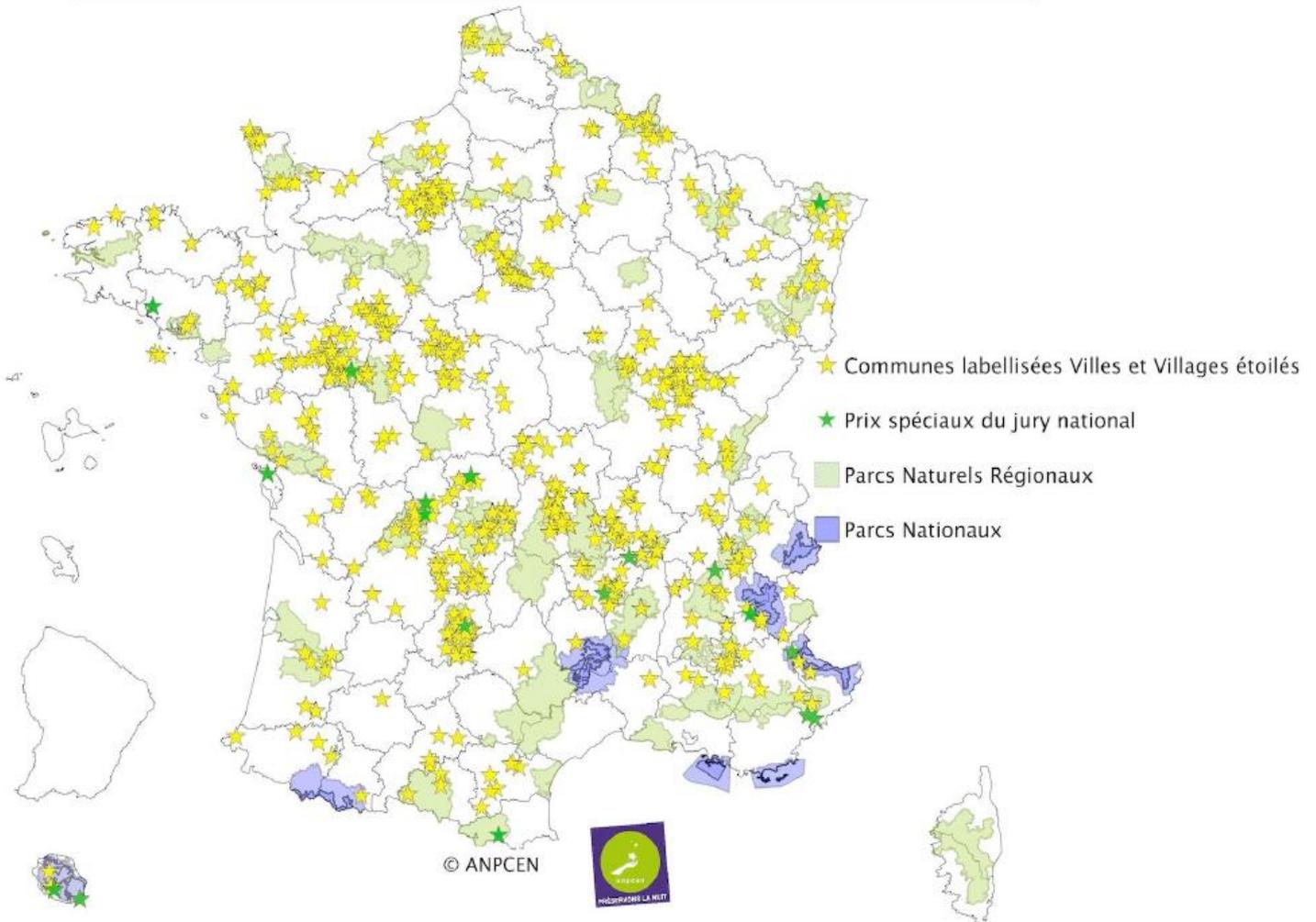
Monsieur Daniel SOUVIGNET intégrera les commissions municipales « Urbanisme et Voiries » et « Qualité, Sécurité, Cadre de Vie ». Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue et rappelle à tous les habitants que ces commissions municipales sont ouvertes à tous. Il suffit de se manifester en mairie ou directement auprès du Maire.

La note sera modifiée en conséquence.

CARTE DE FRANCE DES VILLES ET VILLAGES ETOILES

Carte des labellisées : une trame étoilée en France !

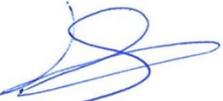
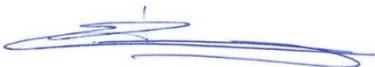
570 communes distinctes ont été labellisées depuis 2009 par l'ANPCEN pour la préservation de leur ciel et environnement nocturnes



**COMPTE RENDU
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 7 sur 7

Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Sylvie LARCHEVEQUE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	